

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

#### **Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifiant l'arrêté du 27 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'Etat**

NOR : MICB2135991A

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la culture en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'arrêté du 27 octobre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'Etat est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « Les candidats doivent s'inscrire par internet du 9 novembre 2021, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 14 décembre 2021, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Architecte-et-urbaniste-de-l-etat2> ».

Lire : « Les candidats doivent s'inscrire par internet du 9 novembre 2021, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 14 janvier 2022, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Architecte-et-urbaniste-de-l-etat2> ».

Au lieu de lire : « Les candidats inscrits par voie postale doivent transmettre le formulaire d'inscription papier, dûment complété et signé, au plus tard le 14 décembre 2021 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G204 – Procédures AUE 2022, en précisant la spécialité, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le 14 décembre 2021, l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

Le défaut de réception du formulaire d'inscription n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. Il revient au candidat de s'assurer de la bonne réception de son formulaire d'inscription par le service interacadémique des examens et concours. ».

Lire : « Les candidats inscrits par voie postale doivent transmettre le formulaire d'inscription papier, dûment complété et signé, au plus tard le 14 janvier 2022 (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : Service interacadémique des examens et concours (SIEC) – Division des examens et des concours (DEC 4) – bureau G204 – procédures AUE 2022, en précisant la spécialité, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le 14 janvier 2022, l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

Le défaut de réception du formulaire d'inscription n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. Il revient au candidat de s'assurer de la bonne réception de son formulaire d'inscription par le service interacadémique des examens et concours. »

Au lieu de lire : « L'ensemble des documents justificatifs doit être téléversé dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 14 décembre 2021, avant minuit, heure de Paris (heure de téléversement faisant foi) :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine=>

En cas d'impossibilité de téléverser, les candidats pourront transmettre leurs documents par voie postale au Service inter académique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G204 – Procédures AUE 2022, en précisant la spécialité - 7, rue Ernest Renan - 94749 Arcueil Cedex. ».

Lire : « L'ensemble des documents justificatifs doit être téléversé dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique "Mes justificatifs", au plus tard le 14 janvier 2022, avant minuit, heure de Paris (heure de téléversement faisant foi) :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine=>

En cas d'impossibilité de téléverser, les candidats pourront transmettre leurs documents par voie postale au Service interacadémique des examens et concours (SIEC) – Division des examens et des concours (DEC 4) – bureau G204 – procédures AUE 2022, en précisant la spécialité, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex. »

Au lieu de lire : « Conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical, établi par un médecin agréé.

Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Ce document doit être téléversé dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 14 décembre 2021, avant minuit, heure de Paris (heure de téléversement faisant foi) :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine=>.

En cas d'impossibilité de téléverser, les candidats pourront le transmettre par voie postale au Service inter académique des examens et concours (SIEC) – Division des examens et des concours (DEC 4) – Bureau G204 – Procédures AUE 2022, en précisant la spécialité - 7, rue Ernest Renan - 94749 Arcueil Cedex. »,

Lire : « Conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical, établi par un médecin agréé.

Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Ce document doit être téléversé dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 14 janvier 2022, avant minuit, heure de Paris (heure de téléversement faisant foi) :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine=>.

En cas d'impossibilité de téléverser, les candidats pourront le transmettre par voie postale au Service interacadémique des examens et concours (SIEC) – Division des examens et des concours (DEC 4) – bureau G204 – procédures AUE 2022, en précisant la spécialité, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex. »

*(Le reste sans changement.)*

## ANNEXE

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU INTERNE OU À L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT D'ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ETAT, SESSION 2022, DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLO- GIQUE ET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

(page 1 sur 2)

#### UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, constitue le dossier d'inscription, à faire parvenir au Service interacadémique des examens et concours (SIEC) – Division des examens et des concours (DEC 4) – Bureau G204 – Procédures AUE 2022 – en précisant la spécialité, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 14 janvier 2022, avant minuit, heure de Paris (le cachet de la poste faisant foi).

<p style="text-align: center;"><b>IDENTIFICATION</b></p> <p><input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.</p> <p>Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom(s) : Date de naissance : Code postal et ville de naissance (précisez l'arrondissement et le pays si nécessaire) :</p>	<p style="text-align: center;"><b>COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES</b></p> <p>Téléphone fixe : Téléphone mobile : Adresse électronique :</p>
<p><b>ADRESSE D'EXPÉDITION PRINCIPALE ET PERMANENTE</b></p> <p>Résidence, bâtiment : N° : Rue : Code postal (avec arrondissement si nécessaire) : Commune de résidence : Pays :</p>	

En cas de changement d'adresse (postale ou informatique), merci d'en informer le service organisateur.

Veillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.

(page 2 sur 2)

<b>CHOIX DU CONCOURS OU DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL</b> <i>(cochez la case correspondante à votre choix. Une seule coche possible)</i> <input type="checkbox"/> Concours externe OU <input type="checkbox"/> Concours interne OU <input type="checkbox"/> Examen professionnel
<b>CHOIX DE L'OPTION</b> <i>(cochez la case correspondante à votre choix. Une seule coche possible)</i> <input type="checkbox"/> Option patrimoine architectural, urbain et paysager <b>OU</b> <input type="checkbox"/> Option urbanisme, aménagement
<b>CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP</b> Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mes épreuves écrites : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mes épreuves orales : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui, le candidat devra fournir des documents justificatifs, le candidat devra fournir des documents justificatifs au SIEC.</i>

Le candidat doit retourner en plus de ce formulaire d'inscription, les pièces demandées, au regard de sa situation, au plus tard le 14 janvier 2022.

Je soussigné(e), NOM ..... PRÉNOM .....  
certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai fourni sont exacts et que j'ai eu connaissance des conditions générales d'accès à la fonction publique et des conditions particulières à ce recrutement pour lequel je demande mon inscription.

A ....., le .....

**Signature du candidat :**

*Veillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.*